



Problèmes avec ma curatrice... qui peut m'aider??

Par **farfalla_old**, le **08/07/2007** à **21:03**

Bonjour,

je suis depuis le 4.10.2006 sous curatelle volontaire.... car je souffre de toc.

Depuis 10 jours je voudrais déménager car habitant au centre-ville je voudrais déjà m'éloigner de certaines tentations par rapport à mes toc...

secondo, je me suis faite agressée jeudi passé en rentrant chez moi par quelqu'un qui en voulait à mon sac donc rester ici pour moi c'est impossible car je suis en état de choc... je suis d'ailleurs des séances avec mon psy...

Bref, ma curatrice ne veut pas faire l'attestation pour la régie car elle ne veut pas se porter garante car elle estime que je n'économise pas assez sur le loyer... a-t-elle le droit ?

De plus, elle a dit à ma mère que j'avais rechuté par rapport à mes tocs... est-ce que le secret professionnel s'applique lui aussi pour les curatrices?

merci de me répondre...